

Le Bruant des roseaux en Bourgogne

Mise en place d'un protocole de suivi de sites échantillons

Contexte et objectifs

Le Bruant des roseaux est qualifié de "peu commun" dans le dernier Atlas des oiseaux nicheurs de Bourgogne. En période de reproduction durant la période 2009-2012, il avait été détecté sur un peu moins d'un tiers des mailles.

Il est inféodé aux zones humides, même de faibles superficies. Le val de Saône représente ainsi logiquement son bastion régional. Ailleurs, sa présence est plus morcelée, liée à la présence de marais, d'étangs ou de gravières favorables. Mais de simples fossés agricoles bien fournis en phragmites peuvent suffire à accueillir cette espèce dont les plus belles populations ne se trouvent forcément pas dans les plus grandes roselières.



Bruant des roseaux (R.Soudagne)

Le Bruant des roseaux est donné en diminution de 40% en France depuis 1989 par le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Mais à l'échelle régionale, cette espèce n'est pas assez largement répandue pour pouvoir être analysée par ce programme. A ce jour, nous ne connaissons donc pas l'évolution des populations bourguignonnes de ce passereau inscrit comme "en danger" dans la Liste Rouge France et "vulnérable" dans la Liste Rouge Bourgogne. C'est de ce constat qu'est né le projet de mise en place d'un protocole de suivi de sites échantillons. Le printemps 2020 constituera le premier recensement, qui pourra être reconduit de manière identique toutes les X années afin d'obtenir une tendance chiffrée.

Méthodologie

Cette étude est essentiellement basée sur le bénévolat. Antoine ROUGERON pour la Côte-d'Or, Alexis REVILLON pour la Saône-et-Loire et Simon ROLLAND pour l'Yonne coordonneront les prospections dans les 3 départements.

Une liste des sites à prospector a été établie à partir des données depuis 2009 avec code Atlas ≥ 3 (mâle chanteur en période de reproduction). Les sites avec une seule donnée sur cette période n'ont pas été retenus. Sur les sites restants, n'ont finalement été conservés que ceux :

- où plusieurs couples semblent se reproduire,
- avec un seul couple / mâle chanteur mais à proximité d'un ou de plusieurs autres sites, formant ainsi un ensemble prospectable par un seul observateur.

Ces sites prioritaires se répartissent sur 44 communes, regroupées en 38 (certains sites sont à cheval sur 2 communes) :

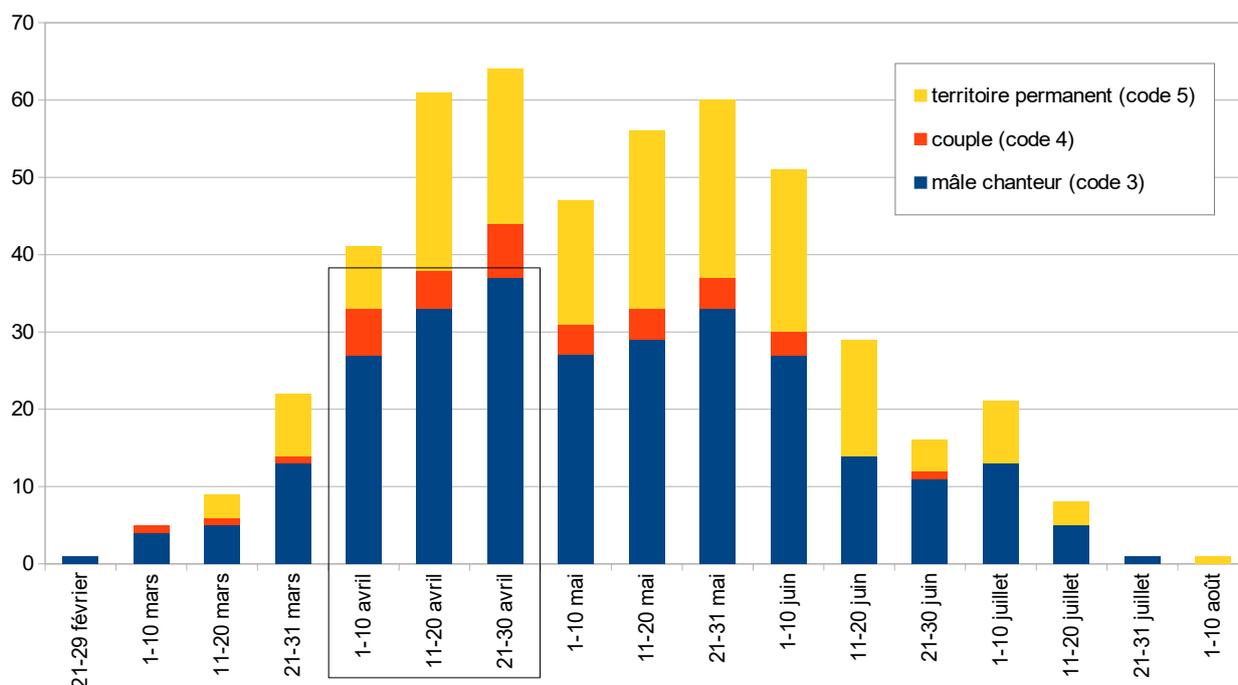
- 21 (regroupées en 19) en Côte-d'Or,
- 13 (9) en Saône-et-Loire,
- 10 dans l'Yonne.

Un seul passage sera nécessaire par site, en début de matinée (entre le lever du jour et 10 heures) entre le samedi 4 avril et le dimanche 3 mai. Selon la configuration des lieux (linéaire d'un cours d'eau, petit marais ou grand plan d'eau, site privé ou accessible, etc.), l'observateur devra effectuer :

- 1 (ou plusieurs) points d'écoute de 10 min,
- ou un transect (maximum 2 km) : le temps passé par l'observateur pour boucler son itinéraire devra être rigoureusement noté, afin que ce temps de prospection soit respecté lors de la prochaine enquête.

Chaque observateur recevra ainsi une carte de son/ses points d'écoute ou de son transect. En plus d'une fiche de relevé à remplir, les observations seront à saisir sur visionature avec :

- localisation précise,
- le code étude BRUROS_2020,
- en commentaires : l'heure de début et de fin, ainsi que la précision "point d'écoute" ou "transect".



Répartition par décades des mâles chanteurs, couples et oiseaux cantonnés de Bruant des roseaux en Côte-d'Or (n=493)

Liste des sites

Voici la liste des sites retenus pour cette enquête. Si vous êtes intéressés par un ou plusieurs sites (dans l'idéal, pour les communes avec plusieurs sites, un même observateur en prendra en charge un maximum), merci de contacter :

- Antoine ROUGERON antoine.rougeron@lpo.fr pour la Côte-d'Or,
- Alexis REVILLON alexis.revillon@lpo.fr pour la Saône-et-Loire,
- Simon ROLLAND simon.rolland@lpo.fr pour l'Yonne.

Commune	Nombre de mâles chanteurs et localisation	Protocole (à préciser)	Observateur
Arceau	1 sur l'étang	2 points	
Arceau	2 sur les gravières	2 points	A Rougeron
Chivres	3-4 à la Choulière	1 point	A Révillon
Chivres	2-3 à Lac Duc	1 point	
Flammerans	3 à la Vaivre	2 points	
Flammerans	1-2 au Patis du Milieu / les Grenouilles	1 point	
Labergement-lès-Seurre	au moins 2 sur la gravière GSM / mare Vie de Proie	3 points	
Labergement-lès-Seurre	1-2 sur la Pièce de la Commune / bras mort	Transect (1,3 km)	
Labergement-lès-Seurre	1-2 à, Maronde	1 point	
Labergement-lès-Seurre	1 à la Mare des Vernes nord	1 point	
Labergement-lès-Seurre	1 à la Mare des Vernes sud	1 point	
Labryère	maxi de 5 (au moins 2) le long du ruisseau des Prés du Breu jusqu'à Terres Noires	Transect (1,8 km)	
Lacanche	2-3 sur l'étang	3 points	
Lamarche-sur-Saône	6-7 au total, au moins dans la zone de 5 km ² autour de Terres Rondes	4 points	JP Morizot
Laperrière-sur-Saône / Samerey	1-2 à l'étang du Milieu	Transect (1 km)	
Magny-sur-Tille	2-3 (mini) le long du fossé du grand chemin des Marais	Transect (1,3 km)	F Spinnler
Maillys (Les)	1 à la réserve écologique	1 point	A Rougeron
Mirebeau-sur-Bèze	3 au marais de la Pièce de Dijon	3 points	G Bedrines
Perrigny-sur-l'Ognon	2 à la STEP	1 point	
Perrigny-sur-l'Ognon	1 sur l'île d'Hyane (est)	1 point	
Perrigny-sur-l'Ognon	1 sur l'île Ste Catherine	1 point	

Poncey-les-Athée	3 sur la zone de captage / Les Vaivres	3 points	
Pontailier-sur-Saône	1-2 sur la Vieille Saône	2 points	
Pontailier-sur-Saône	1 au Grand Marais	1 point	
Rouvres-en-Plaine	1 entre les gravières Les Herbues nord et sud	1 point	
Saint-Léger-Triey	2-4 au Marais	1 Transect (1,1 km)	A Rougeron
Saint-Léger-Triey	1 aux Guévillons	1 point	A Rougeron
Saint-Symphorien-sur-Saône	2-3 sur l'étang (comprenant la queue d'étang derrière la digue)	2 points	A Dupré
Saint-Symphorien-sur-Saône	au moins 10 sur l'Aillon en aval de l'étang	Transect (1,8 km)	A Dupré
Tart-le-Haut	1 le long de la Bièvre (mais potentiellement plus si prospection étendue le long du cours d'eau)	Transect (1 km)	
Thomirey	1 à l'étang de Rouhey	1 point	
Varanges / Tart-le-Bas	3-4 le long de la Bréviaire entre les Epailards et Île Rameau	Transect (2 km)	A Rougeron
Vielverge	3 aux gravières des Prés Bourrés	Transect (1,3 km)	JP Morizot

Merci à tous !